

RAPPORT ANNUEL  
**2018-2019**



**Nous,**  
**ton milieu.**

[CEGEPTR.QC.CA](http://CEGEPTR.QC.CA)

  
**CÉGEP  
TROIS-  
RIVIÈRES**

# TABLE DES MATIÈRES

Mot conjoint de la présidente du conseil et du directeur général .....	3
Notre cégep	
Présentation.....	4
Notre vision .....	4
Nos valeurs.....	4
Nos instances	
Membres du conseil d'administration 2018-2019.....	5
Membres du comité exécutif.....	5
Membres de la commission des études .....	5
Résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique 2016-2020 .....	6
Coup d'œil chiffré sur nos étudiants	
Effectif scolaire à l'enseignement régulier .....	8
Statistiques sur les diplômés du collège .....	9
Taux d'admissions universitaires.....	10
Taux de placement 2018 .....	11
Notre Fondation .....	12
Résultats financiers .....	14
Niveau annuel de l'effectif.....	15
Contrats de service .....	15
Divulgarion d'actes répréhensibles .....	15
Annexe S051 .....	16
Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractèresexuel .....	16
Code d'éthique et de déontologie .....	17

# MOT CONJOINT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2018-2019 du Cégep de Trois-Rivières.

Comme vous pourrez le constater, même s'il est difficile de rendre compte de toutes les activités marquantes d'une année, les réalisations sont nombreuses, les défis aussi, et les résultats laissent envisager un avenir prometteur. Nous sommes particulièrement fiers du travail accompli et des nombreuses actions réalisées en lien avec les grandes orientations de notre Plan stratégique.

Comme toujours, nous avons pu compter sur la contribution exceptionnelle de l'ensemble du personnel pour réaliser les actions prévues. Les résultats obtenus témoignent clairement d'une préoccupation constante pour notre mission éducative, se déployant dans la pédagogie, la recherche et l'innovation ainsi que dans les services à la communauté, afin d'offrir un milieu d'études et de vie exceptionnel qui répond aux besoins variés et grandissants des étudiantes et des étudiants.

L'année 2018-2019 aura été l'année des célébrations. En effet, le Cégep ainsi que ses équipes sportives Diablos ont fêté leurs 50 ans. Plusieurs activités significatives ont été organisées afin de souligner ce beau chapitre de notre histoire. Notons, entre autres, la grande fête citoyenne qui a permis de souligner la présence du cégep dans sa communauté ainsi que l'inauguration du Temple de la renommée des Diablos où plusieurs bâtisseurs et personnalités marquantes ont été honorés.

La dernière année aura également été celle où le Cégep a fait un pas de plus pour se positionner comme un cégep innovant, un « cégep intelligent ». En effet, des activités de coconstructions se sont tenues afin de visualiser notre cégep à l'ère du numérique. Plusieurs actions concrètes en découleront au cours de la prochaine année.

Nos centres collégiaux de transferts de technologies (CCTT) se sont encore une fois démarqués dans le classement du « Canadas's Top 50 Research Colleges » où notre institution s'est classée au 1<sup>er</sup> rang des collèges québécois pour les revenus de recherche. Nous nous sommes également classés au 2<sup>e</sup> rang canadien pour le nombre de projets complétés et pour le nombre de partenariats. La Zone entrepreneuriale a changé d'adresse pour se situer maintenant au centre-ville de Trois-Rivières, soit au cœur du quartier des affaires. Avec sa nouvelle offre de service, le Cégep se positionne comme un partenaire de premier plan qui participe à la croissance des entreprises de la région.

Le Cégep, grand citoyen, a également posé un geste important en 2018-2019 en mettant en place une passe universelle de transport donnant accès à la population collégiale à tous les transporteurs locaux et régionaux. Après une seule année d'implantation, l'achalandage est passé de 9 à 17 %, témoignant d'un geste environnemental et économique concret et structurant pour l'ensemble de la région.

Finalement, la qualité exceptionnelle de notre institution, la formation offerte et l'environnement riche ne peuvent se réaliser que grâce au dévouement et à la compétence de chacun des membres du personnel. Nous désirons les remercier chaleureusement, au nom de tous les étudiants et les étudiantes qui choisissent le Cégep de Trois-Rivières pour se développer et poursuivre leurs rêves.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

**Annie Villemure**, présidente du conseil d'administration

**Louis Gendron**, directeur général

# NOTRE CÉGEP

## PRÉSENTATION

Le Cégep de Trois-Rivières a ouvert ses portes en septembre 1968 à près de 2 200 étudiants, inscrits dans 18 programmes d'études. Aujourd'hui, il offre des services éducatifs d'une grande qualité au secteur régulier à une population étudiante de près de 4 000 personnes dans **plus de 40 chemine-ments scolaires particuliers**. À ces étudiants s'ajoutent quelque 3 000 inscriptions aux divers programmes dispensés par la Direction de la formation continue et des services aux entreprises.

Le Cégep de Trois-Rivières est aussi en interaction avec son milieu par la participation dynamique de son personnel et de sa population étudiante à la vie culturelle, économique, sociale et sportive de la région, par l'accessibilité de son centre d'éducation physique et de sports (CEPS), du Stade Diablos, du Théâtre, des services de sa Clinique d'enseignement en hygiène dentaire, de la Zone entrepreneuriale et des activités de ses trois centres collégiaux de transfert de technologie : le Centre de métallurgie du Québec (CMQ), Innofibre et le Centre collégial de transfert de technologie en télécommunications (C2T3). Enfin, plus de 800 employés sont engagés dans la réalisation quotidienne de la mission du collège, du plan de développement institutionnel, du projet éducatif et du plan de réussite.

## NOTRE MISSION

Offrir des services éducatifs de grande qualité en formation préuniversitaire et technique, en formation continue et pour les entreprises.

Développer les compétences du personnel et favoriser un climat de travail agréable.

Développer la recherche technologique et poursuivre des projets éducatifs et de coopération.

## NOTRE VISION

Préparer les étudiants à devenir des personnes compétentes, responsables et capables d'engagement envers leur milieu.

Valoriser le savoir, la compétence, la recherche technologique et l'innovation.

Développer la vie communautaire, sportive, technologique et entrepreneuriale.

Favoriser l'intégration scolaire et l'éducation interculturelle.

## NOS VALEURS

- **Le respect** : c'est d'abord celui des personnes dans leur rapport entre elles. C'est aussi celui de l'organisation, dans la manière d'en parler, dans la façon de le représenter en classe, dans les services, à l'interne comme à l'externe.

- **L'engagement** : c'est la valeur centrale au Cégep de Trois-Rivières, celle qui, d'ailleurs, structure pour l'essentiel son plan stratégique. En effet, le Collège affirme que c'est l'engagement des personnes à réaliser sa mission qui permet l'innovation et le développement de l'établissement.

- **La responsabilité** : depuis longtemps, l'expertise acquise par les membres du personnel s'exprime dans un travail marqué au sceau de la rigueur et par le goût du travail bien fait.

- **La concertation** : la consultation, la collégialité, la coopération et la recherche de consensus font partie de la tradition au Cégep de Trois-Rivières. Cependant, cette concertation qui vise à établir les bases d'un travail en commun autour de buts partagés est un défi toujours renouvelé.

- **L'innovation** : la création et l'invention sont des formes d'innovation. Dans les domaines des arts et des sciences, comme dans ceux de la pédagogie, des technologies ou de la gestion, le Cégep valorise le sens de la créativité et de l'originalité.

# NOS INSTANCES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Présidente :

**Annie Villemure**, représentante des titulaires d'un DEC du secteur préuniversitaire

### Vice-présidente :

**Caroline Beaudry**, représentante des entreprises

### Membres d'office :

**Louis Gendron**, directeur général

**Denis Rousseau**, directeur des études

### Membres :

**Marie-Josée Bergeron**, représentante du CRPMT de la Mauricie — Emploi Québec

**Patrick Charlebois**, représentant des commissions scolaires

**Caroline Dion**, représentante des parents

**Yury Du Bois De Nevele**, représentant des étudiants du secteur préuniversitaire

**Caroline Gauthier**, représentante des entreprises

**Dominic Germain**, représentant des titulaires d'un DEC du secteur technique

**Marie-Josée Girouard**, représentante du personnel enseignant

**Nicole Lebel**, représentante des parents

**Line Lesage**, représentante du personnel de soutien

**Betzayda Manrique**, représentante des groupes socioéconomiques

**Patricia Marchand**, représentante du personnel professionnel

**Daniel McMahon**, représentant de l'Université du Québec à Trois-Rivières

**Guyline Perron**, représentante des groupes socioéconomiques

**Éric Therrien**, représentant du personnel enseignant

**À nommer**, représentant des étudiants du secteur technique

## COMITÉ EXÉCUTIF

**Caroline Beaudry**

**Louis Gendron**

**Dominic Germain**

**Marie-Josée Girouard**

**Betzayda Manrique**

**Denis Rousseau**

**Annie Villemure**

## COMMISSION DES ÉTUDES

### Président :

**Denis Rousseau**, directeur des études

### Direction

**Robert Champagne**, directeur de la formation continue et des services aux entreprises

**Émilie Lefrançois**, directrice adjointe à l'organisation scolaire

**Dany Harvey**, directrice adjointe au cheminement scolaire

**Nathalie Cauchon**, directrice adjointe au soutien à l'enseignement

### Personnel enseignant

**Michel Day**, département de Techniques administratives

**Kim Dupont**, département des Sciences sociales

**Charles Gagnon**, département de Littérature et communication

**Ianick Gentes**, département de Mathématiques

**Maryse Grégoire**, département de Mécanique du bâtiment

**Simon Lévesque**, département de Physique

**Patricia Nourry**, département de Philosophie

**Geneviève Raymond**, département de Techniques de la documentation

### Étudiantes et étudiants

**Camille Bellefeuille**

**Syllibam Jalbert-Létourneau**

**Alexy Rhéaume-Ducharme**

### Personnel professionnel

**Anny Guillemette**, aide pédagogique individuelle

**Sylvie Léveillé**, conseillère pédagogique

### Personnel de soutien

**Danielle Dufresne**, agente de soutien administratif

**Isabelle Gagné**, technicienne en travaux pratiques

# RÉSULTATS OBTENUS EN REGARD DES OBJECTIFS FIXÉS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE

Objectifs	Indicateurs	Résultats—Année du plan stratégique en cours (année de référence)		Équivalent réseau vs plan en cours	Cibles	
		2018-2019	2019-2020		Attendues	Obtenues
1.1 Soutenir la persévérance scolaire	Taux de persévérance en 3 <sup>e</sup> session	Automne 2016 Préu: 63,5 Tech: 66,7  Hiver 2017 Préu: 52,9 Tech: 57,8	Automne 2017 Préu: 62,3 Tech: 65,1  Hiver 2017 Préu: 48,0 Tech: 48,9	Automne Préu: 66,6 Tech: 66,7  Hiver Préu: 53,0 Tech: 49,2	↑ ↑  ↑ ↑	↓ ↓  ↓ ↓
1.2 Offrir du soutien à la réussite	Taux de réussite en 1 <sup>re</sup> session	Automne 2017 Préu: 79,7 Tech: 82,8 Hors: 69,6  Hiver 2017 Préu: 73,7 Tech: 76,4 Hors: 64,9	Automne 2018 Préu: 80,8 Tech: 81,6 Hors: 71,9  Hiver 2018 Préu: 70,5 Tech: 82,2 Hors: 69,1	Automne Préu: 83,8 Tech: 83,1 Hors: 67,0  Hiver Préu: 76,0 Tech: 80,7 Hors: 68,3	↑ ↑ ↑  ↑ ↑ ↑	↑ ↓ ↑  ↓ ↑ ↑
	Taux de persévérance en 2 <sup>e</sup> session	Automne 2017 Préu: 80,2 Tech: 81,7  Hiver 2017 Préu: 64,7 Tech: 65,6	Automne 2018 Préu: 81,2 Tech: 81,9  Hiver 2018 Préu: 64,3 Tech: 59,4	Automne Préu: 82,1 Tech: 80,4  Hiver Préu: 64,3 Tech: 59,4	↑ ↑  ↑ ↑	↑ =  ↓ ↓
1.3 Améliorer continuellement les programmes d'études, notamment par le travail au sein des comités de programmes	Le nombre de programmes évalués ou actualisés par année	2017-2018 F. rég. = 1 rév. grille F. cont. = 1 AEC révisée	2018-2019 F. rég. = 2 élab., 1 éval., 1 rév. F. cont. = 2	Non disponible	≥1 ≥1	↑ ↑
1.4 Soutenir la persévérance scolaire à la formation continue	Le ratio du nombre d'étudiantes et d'étudiants terminant une AEC par rapport au nombre d'inscrits	2017-2018 Ratio: 157/242 Taux: 64,9 %	2018-2019 Ratio: 116/182 Taux: 63,7 %	Non disponible	=	↓
2.1 Offrir un environnement d'étude et de vie enrichissant, stimulant et engageant	Le taux de satisfaction des étudiants	2017-2018 Préu: 7,2 Tech: 8	2018-2019 Préu: 8 Tech: N.D.	2018-2019 Préu: 7,74 Tech: N.D.	↑ ↑	Taux de réponses trop faible
2.2 Offrir un environnement de travail enrichissant, stimulant et harmonieux	Le taux de satisfaction du personnel	Non évalué	2019 Reporté à l'automne 2019	Non disponible	=	N.D.
2.3 Déployer une stratégie de communication dynamique destinée à l'interne	Résultats au sondage biennal	Non existant	Nouvel indicateur	Non disponible	À définir	N.D.
3.1 Contribuer au développement de produits, de processus et de services permettant aux entreprises de mieux se positionner dans un monde globalisé	Le nombre d'entreprises impliquées dans des projets de recherche technologique dans les CCTT	2017-2018 Innofibre: 62 CMQ: 76 C2T3: 39	2018-2019 Innofibre: 70 CMQ: 80 C2T3: 72	Non disponible	↑ ↑ ↑	↑ ↑ ↑
	La valeur des projets de recherche technologique dans les CCTT	2017-2018 Innofibre: 1,756 M\$ CMQ: 2,575 M\$ C2T3: 1,013 M\$	2018-2019 Innofibre: 2,700 M\$ CMQ: 2,840 M\$ C2T3: 1,606 M\$	Non disponible	↑ ↑ ↑	↑ ↑ ↑
3.2 Développer une éducation à valeur entrepreneuriale auprès des jeunes et des adultes afin de susciter le goût d'entreprendre et l'esprit d'entreprise	Le nombre d'enseignants impliqués dans des projets entrepreneuriaux recensés	2017-2018 72	2018-2019 25	Non disponible	↑	↓
	Le nombre d'étudiants impliqués dans des projets entrepreneuriaux recensés	2017-2018 737	2018-2019 317	Non disponible	↑	↓

# RÉSULTATS OBTENUS EN REGARD DES OBJECTIFS FIXÉS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE (SUITE)

Objectifs	Indicateurs	Résultats—Année du plan stratégique en cours (année de référence)		Équivalent réseau vs plan en cours	Cibles	
		2018-2019	2019-2020		Attendues	Obtenues
3.3 Assurer la diffusion publique des réalisations des membres de la communauté collégiale	Le nombre d'articles illustrant les réalisations des membres de la communauté collégiale dans les médias	2017-2018 Automne: 82 Hiver: 134	2018-2019 Automne: 76 Hiver: 85	Non disponible	=	Aut. ↓ Hiv. ↓
3.4 Contribuer de manière proactive à l'écosystème des entreprises régionales afin de renforcer les partenariats et les collaborations	Le nombre d'entreprises qui transigent avec le collège par l'entremise du BLEC	Non existant	2018-2019 Pas officiellement démarré Stages et placement: 1060 ent.	Non disponible	↑	N.D.
3.5 Intensifier les activités de recrutement dans la collectivité et dans le monde	Le nombre d'inscrits à la formation régulière, notamment en provenance d'autres régions que la Mauricie ou d'autres pays	Automne 2017 Total = 3955 Autres pays = 95 Hors Maur. = 848  Hiver 2018 Total = 3669 Autres pays = 112 Hors Maur. = 99	Automne 2018 Total = 3840 Autres pays = 111 Hors Maur. = 901  Hiver 2019 Total = 3540 Autres pays = 139 Hors Maur. = 80	Non disponible	=	Automne ↓ ↑ ↑ Hiver ↓ ↑ ↓
	Le nombre de personnes inscrites aux services aux entreprises de la formation continue	2017-2018 3981	2018-2019 4889	Non disponible	↑	↑
	Le nombre d'heures totales de formations offertes aux services aux entreprises de la formation continue	2017-2018 6616	2018-2019 6357	Non disponible	↑	↓
3.6 Impliquer les membres de la communauté collégiale dans des activités visant la mobilité étudiante et la mobilité du personnel	Le nombre d'étudiants impliqués dans les projets de mobilité	2017-2018 120	2018-2019 133	Non disponible	↑	↑
	Le nombre de personnes impliquées dans les projets de mobilité	2017-2018 25	2018-2019 32	Non disponible	↑	↑
	Le nombre de projets de mobilité	2017-2018 10	2018-2019 13	Non disponible	↑	↑
4.1 Veiller à l'amélioration des équipements et des immeubles dans une perspective d'économie d'énergie, de qualité du milieu de vie et de développement durable	Le nombre de projets d'importance au collège	2017-2018 31	2018-2019 32	Non disponible	=	↑
	Les sommes investies dans les projets d'importance au collège	2017-2018 2,891 M\$	2018-2019 3,966 M\$	Non disponible	=	↑
4.2 Faire du cégep un lieu d'innovation technopédagogique	Le nombre de nouveaux projets d'innovation technopédagogique soutenus et accompagnés par le collège	2017-2018 1	2018-2019 3	Non disponible	3	↓
4.3 Favoriser le développement continu de notre organisation par l'innovation et l'amélioration continue de nos processus	Le nombre de nouveaux projets d'amélioration continue des processus/année	2017-2018 3	2018-2019 4	Non disponible	3	4
	Le nombre de nouveaux projets de développement et de partenariats/année	2017-2018 3	2018-2019 4	Non disponible	3	4
4.4 Adapter le cégep à l'ère du numérique	D'importantes réalisations ou transformations de notre organisation dans	Non existant	2018-2019	Non disponible	À définir	N.D.

# EFFECTIF SCOLAIRE À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER

Programme d'études	Collégial 1	Collégial 2	Collégial 3	Total 18-19	% *
<b>SECTEUR INTÉGRATION</b>					
081 Tremplin DEC	264			264	6,84 %
<b>Total Secteur intégration</b>	<b>264</b>			<b>264</b>	<b>6,84 %</b>
<b>SECTEUR PRÉUNIVERSITAIRE</b>					
200.11 Sciences de la nature — Musique	1	2		3	0,08 %
200.B0 Sciences de la nature	197	164		361	9,36 %
200.C0 Sciences Informatiques et mathématiques	40	17		57	1,48 %
300.21 Sciences humaines — Musique	5	1		6	0,16 %
30V.13 Sciences humaines — Arts visuels	8	4		12	0,31 %
3A0.12 Sciences humaines — Administration	70	80		150	3,89 %
3A0.13 Sciences humaines — Individu	270	209		479	12,42 %
3A0.15 Sciences humaines — Monde	37	46		83	2,15 %
501.A0 Musique	23	17		40	1,04 %
51V.A0 Arts visuels	38	23		61	1,58 %
5A1.AH Littérature, arts et cinéma	19	16		35	0,91 %
5A1.AK Théâtre et créations médias	35	27		62	1,61 %
5A1.AL Langues	44	51		95	2,46 %
700.A0 Sciences, lettres et arts	46	67		113	2,93 %
700.B0 Histoire et civilisation	29	16		45	1,17 %
<b>Total secteur préuniversitaire</b>	<b>862</b>	<b>740</b>		<b>1602</b>	<b>41,52 %</b>
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
111.A0 Techniques d'hygiène dentaire	26	27	22	75	1,94 %
120.A0 Techniques de diététique	28	23	17	68	1,76 %
180.A0 Techniques de soins infirmiers	84	88	73	245	6,35 %
221.A0 Technologie de l'architecture	64	41	32	137	3,55 %
221.B0 Technologie du génie civil	31	22	42	95	2,46 %
221.C0 Technologie de la mécanique du bâtiment	0	9	12	21	0,54 %
232.A0 Écodéveloppement et bioproduits	5	2	0	7	0,18 %
235.B0 Technologie du génie industriel	20	18	7	45	1,17 %
241.A0 Techniques de génie mécanique	41	29	26	96	2,49 %
241.D0 Technologie de la mécanique industrielle	7	10	17	34	0,88 %
243.B0 Technologie de l'électronique	18	17	12	47	1,22 %
243.C0 Technologie de l'électronique industrielle	43	25	15	83	2,15 %
270.AA Procédés de transformation	13	11	7	31	0,80 %
270.AB Fabrication mécanosoudée	5	2	6	13	0,34 %
270.AC Contrôle des matériaux	1	5	3	9	0,23 %
310.A0 Techniques policières	53	56	64	173	4,48 %
388.A0 Techniques de travail social	68	51	54	173	4,48 %
393.A0 Techniques de la documentation	19	13	23	55	1,43 %
410.A0 Techniques de la logistique du transport	7	10	7	24	0,62 %
410.AU Dec-Bac en logistique	12	2	7	21	0,54 %
410.B0 Techniques de comptabilité et de gestion	46	24	27	97	2,51 %
410.BU Dec-Bac en sciences comptables	22	13	9	44	11,14 %
410.D0 Gestion de commerces	59	44	58	161	4,17 %
410.DU Dec-Bac en marketing	31	13	10	54	1,40 %
420.A0 Informatique de gestion	36	16	10	62	1,61 %
420.AU Dec-Bac en informatique	11	10	15	36	0,93 %
570.E0 Techniques de design d'intérieur	42	16	28	86	2,23 %
<b>Total secteur technique</b>	<b>792</b>	<b>597</b>	<b>603</b>	<b>1992</b>	<b>51,63 %</b>
<b>Grand total</b>	<b>1918</b>	<b>1337</b>	<b>603</b>	<b>3858</b>	<b>100,00 %</b>

\* Pourcentage calculé sur le total des élèves inscrits en 2018-2019, soit: 3858

# STATISTIQUES SUR LES DIPLOMÉS

Programmes d'études préuniversitaires		Nombre de diplômés
200.BO	Sciences de la nature	129
200.CO	Sciences informatiques et mathématiques	15
3AO.12	Sciences humaines—Administration	51
3AO.13	Sciences humaines—Individu	116
3AO.15	Sciences humaines—Monde	24
501.AO	Musique	6
51V.AO	Arts visuels	17
5A1.45	Arts et lettres—Littérature, arts et communications	1
5A1.AH	Arts et lettres—Littérature, arts et cinéma	17
5A1.AK	Arts et lettres—Théâtre et créations médias	21
5A1.AL	Arts et lettres—Langues	32
700.AO	Sciences, lettres et arts	38
700.BO	Histoire et civilisation	8
Programmes d'études techniques		Nombre de diplômés
111.AO	Techniques d'hygiène dentaire	16
120.AO	Techniques de diététique	21
180.AO	Techniques de soins infirmiers	69
221.AO	Technologie de l'architecture	26
221.CO	Technologie de la mécanique du bâtiment	6
221.BO	Technologie du génie civil	36
235.BO	Technologie du génie industriel	13
241.AO	Techniques de génie mécanique	14
241.DO	Technologie de maintenance industrielle	14
243.BO	Technologie de l'électronique	8
243.CO	Technologie de l'électronique industrielle	12
243.86	Technologie de l'électronique—Spécialisation en électrodynamique	1
243.87	Technologie de l'électronique—Spécialisation en instrumentation et auto.	1
270.AA	Technologie du génie métallurgique—Procédés de transformation	6
270.AB	Technologie du génie métallurgique—Fabrication mécanosoudée	3
270.AC	Technologie du génie métallurgique—Contrôle des matériaux	7
310.AO	Techniques policières	47
388.AO	Techniques de travail social	38
393.AO	Techniques de la documentation	15
410.12	Techniques administratives	1
410.AO	Techniques de la logistique du transport	5
410.AU	DEC-Bac en logistique	2
410.BO	Techniques de comptabilité et de gestion	15
410.BU	DEC-Bac en sciences comptables	17
410.DO	Gestion de commerces	33
410.DU	DEC-Bac en marketing	10
420.AO	Informatique	1
420.AO	Techniques de l'informatique—Informatique de gestion	7
420.AU	DEC-Bac en informatique	4
570.EO	Techniques de design d'intérieur	12
090.00	DEC sans mention	47
<b>TOTAL</b>		<b>978</b>

# TAUX D'ADMISSIONS UNIVERSITAIRES

		% Admis / Candidats		Nb Candidats	
		CTR	Ensemble des collèges de provenance	CTR	Ensemble des collèges de provenance
<b>Préuniversitaire</b>					
200B0	Sciences de la nature	91,30 %	94,23 %	322	19 009
200C0	Sciences informatiques et mathématiques	90 %	97,82 %	10	367
300A0	Sciences humaines	96,61 %	94,47 %	561	31 565
501A0	Musique	88,89 %	92,43 %	18	515
510A0	Arts visuels	96,43 %	94,56 %	28	992
500A1	Arts, lettres et communication	92,05 %	94,25 %	88	5810
700A0	Sciences, lettres et arts	89,29 %	95,48 %	56	664
700B0	Histoire et civilisation	100 %	94,55 %	24	770
<b>Techniques</b>					
111A0	Techniques d'hygiène dentaire	93,75 %	93,59 %	16	156
120A0	Techniques de diététique	100 %	94,72 %	16	246
180A0	Soins infirmiers	96,65 %	95,11 %	179	7260
221A0	Technologie de l'architecture	94,12 %	91,79 %	34	560
221B0	Technologie du génie civil	95,83 %	97,93 %	24	723
221C0	Technologie de la mécanique du bâtiment	100 %	99,49 %	4	198
235B0	Technologie du génie industriel	83,33 %	97,83 %	6	46
241A0	Techniques de génie mécanique	93,33 %	96,96 %	15	427
241D0	Technologie de maintenance industrielle	100 %	93,94 %	2	33
243B0	Technologie de l'électronique	100 %	94,59 %	6	222
243C0	Technologie de l'électronique industrielle	100 %	96,40 %	10	250
270A0	Technologie du génie métallurgique	100 %	100 %	8	13
310A0	Techniques policières	94,44 %	94,15 %	72	1 112
388A0	Techniques de travail social	84,81 %	91,52 %	79	1 061
393A0	Techniques de la documentation	100 %	90,18 %	11	112
410A0	Techniques de la logistique du transport	88,89 %	92,19 %	9	64
410B0	Techniques de comptabilité et de gestion	94,23 %	95,99 %	52	2 021
410D0	Gestion de commerces	94,64 %	94,63 %	56	1 584
420A0	Techniques de l'informatique	100 %	94,44 %	10	1 134
570EO	Techniques de design d'intérieur	100 %	90,43 %	8	188

La période couverte comporte les sessions d'automne (2013-2017) et d'hiver (2014-2018). Les sessions d'été ne sont plus disponibles après 2010. Les données présentées dans ce tableau ne concernent que les étudiants ayant obtenu une sanction collégiale équivalente à celle reçue au Cégep de Trois-Rivières. Seuls les codes programmes propres au collège ont été utilisés. Le forage de données de l'hiver 2014 n'offre pas de résultats pour l'Université de Montréal. De plus, les données sont absentes pour l'année 2015 concernant l'Université Concordia.

# TAUX DE PLACEMENT

Programmes techniques	Taux de placement		Salaires horaires initiaux	
	Emploi total	Emploi relié	moyen	supérieur
Hygiène dentaire	100 %	100 %	24,56 \$	26,33 \$
Diététique	100 %	100 %	21,56 \$	23,87 \$
Soins infirmiers	100 %	100 %	23,90 \$	32,33 \$
Architecture	100 %	100 %	18,38 \$	21,67 \$
Génie civil	100 %	100 %	21,80 \$	25,54 \$
Mécanique du bâtiment (ATE) <sup>1</sup>	100 %	100 %	18,00 \$	18,00 \$
Génie industriel (ATE) <sup>1</sup>	100 %	100 %	21,05 \$	22,42 \$
Génie mécanique (ATE)				
Conception <sup>1</sup>	100 %	100 %	19,00 \$	19,00 \$
Fabrication <sup>1</sup>	50 %	50 %	23,00 \$	23,00 \$
Mécanique industrielle (ATE)	100 %	100 %	22,71 \$	25,83 \$
Génie électrique				
Électronique industrielle <sup>1</sup>	100 %	100 %	26,69 \$	29,42 \$
Ordinateurs et réseaux <sup>1</sup>	100 %	100 %	24,95 \$	24,95 \$
Génie métallurgique				
Procédés de transformation (ATE) <sup>1</sup>	-	-	-	-
Fabrication mécanosoudée (ATE) <sup>1</sup>	100 %	100 %	22,26 \$	22,26 \$
Contrôle des matériaux (ATE) <sup>1</sup>	50 %	50 %	25,59 \$	25,59 \$
Techniques policières (après l'ENPQ)	100 %	77 %	20,78 \$	29,72 \$
Travail social	96 %	88 %	18,80 \$	23,60 \$
Documentation	90 %	70 %	21,92 \$	27,10 \$
Logistique du transport <sup>1</sup>	100 %	100 %	20,95 \$	23,25 \$
DEC-Bac en logistique	Poursuite à l'université			
Comptabilité et gestion	89 %	89 %	17,72 \$	19,93 \$
DEC-Bac en sciences comptables	Poursuite à l'université			
Gestion de commerces	100 %	71 %	16,33 \$	18,57 \$
DEC-Bac marketing	Poursuite à l'université			
Informatique - incluant finissants qui se dirigent au DEC-Bac en informatique	100 %	100 %	19,32 \$	21,45 \$
Design d'intérieur <sup>1</sup>	100 %	40 %	15,25 \$ <sup>2</sup>	15,25 \$ <sup>2</sup>

1 Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution étant donné le petit nombre de finissants dans certains programmes (5 finissants et moins en emploi relié).

2 Le salaire horaire initial ne comprend pas la commission pouvant être attribuée par l'employeur dans ce secteur d'activités.

# NOTRE FONDATION

## Une année sobre marquée par un changement de direction

L'année s'est déroulée sans trop de rebondissements puisque le poste à la direction générale est resté vacant pendant plus de 6 mois. Malgré tout, la Fondation fait belle figure en termes d'activité et de gain puisque celle-ci a su conserver ses acquis afin d'assurer une transition tout en douceur.

En effet, grâce aux efforts concertés de l'adjointe en poste et du conseil d'administration, la Fondation a su redonner de façon efficiente à la communauté collégiale, en plus d'offrir une activité de financement couronné de succès.

Ainsi, à titre de nouvelle directrice générale de la Fondation, je vous présente en toute sobriété le rapport annuel 2018-2019.

**Cultiver le savoir, c'est cultiver le succès.**

**Marie-Christine Vézina**

Directrice générale

## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019

### Président

**Me Nicolas Courcy**, avocat, Lavery avocats

### Vice-président

**Jason Monfette**, associé et directeur général, Absolu communications

### Trésorier

**Marc Leblanc**, CPA,CA, directeur des services administratifs, Cégep de Trois-Rivières

### Secrétaire

**Lucie Comeau**, retraitée, Cégep de Trois-Rivières

### Administrateurs

**Julie Delisle**, directrice de comptes - Gestion de patrimoine, Caisse Desjardins des Trois-Rivières

**Pierre-Philippe Foucher**, directeur général, CPE Saute-Mouton

**Olivier Leblanc-Beaudry**, étudiant, Cégep de Trois-Rivières

**Caroline Lachance**, directrice adjointe des études - Vie étudiante et communautaire, Cégep de Trois-Rivières

**Louis Gendron**, directeur général, Cégep de Trois-Rivières

**David Nollet**, directeur production commerciale, TVA Trois-Rivières et Sherbrooke

**Denis Ricard**, directeur des ressources humaines et matérielles, Groupe Madysta

## ÉQUIPE DE LA FONDATION

**Marie-Christine Vézina**, directrice générale

**Mireille Campbell**, adjointe administrative

## SALON DES VINS 2019 – 25 740 \$

La Fondation du Cégep de Trois-Rivières tenait la 3<sup>e</sup> édition du Salon des vins d'importation privée, présenté par la Financière Sun Life et le Groupe Dusablon, Le Prix du Gros, le jeudi 30 mai dernier, sur la magnifique terrasse du restaurant Le Buck - Pub Gastronomique sous la présidence d'honneur de madame **Caroline Tessier** et monsieur **André St-Pierre**.

Ce sont près d'une soixantaine de vins exclusivement en importation privée qui ont été offerts par huit agences réputées que sont RéZin, Trialto, La QV, Symbiose, Bacchus 76, Maître de chai, Vin dans les voiles et Boires. Cette soirée, de type cocktail dinatoire, a permis aux convives d'en connaître davantage au sujet de la Fondation en plus de déguster de succulentes bouchées offertes par IGA de la famille Paquette et le Buck - Pub gastronomique. Il était également possible de participer à un encan silencieux où plusieurs prix prestigieux étaient présentés.

Merci à nos différents partenaires, soit : Le Buck- Pub gastronomique, Absolu, le ministre Jean Boulet, la ministre Sonia Lebel, le député Robert Aubin, RéZin, Trialto, La QV, Symbiose, Bacchus 76, Maître de chai, Vin dans les voiles, Boires, IGA de la famille Paquette, Canard Goulu, Coopsco, Placements mondiaux Sun Life, le Service de l'audiovisuel du Cégep de Trois-Rivières et Pixel.

Grâce à l'argent recueilli, la Fondation est fière de soutenir la communauté étudiante, en plus d'apporter son aide précieuse au niveau du développement institutionnel. Les fonds amassés serviront à promouvoir l'excellence de la formation, en plus d'offrir des activités aux étudiants. Rappelons que la Fondation du Cégep de Trois-Rivières distribue annuellement plus de 45 000 \$ en bourses d'études.

## Campagnes de la communauté collégiale

La Fondation tient à remercier les étudiantes et étudiants qui contribuent à la mission de la Fondation par la cotisation étudiante de 10 \$ par session. De plus, nous tenons à souligner la générosité des employés qui cotisent sur leur paie.

# NOTRE FONDATION (SUITE)

## IMPACT DES DONS

### Soutien à la mobilité étudiante, aux activités scolaires et parascolaires et aux étudiants en difficultés financières – 9 525,00 \$

Le comité d'attributions de fonds 2018-2019 de la Fondation a décidé de soutenir plusieurs projets étudiants tant au niveau scolaire que parascolaire. Ainsi, la Fondation a permis aux étudiantes et étudiants du Cégep de Trois-Rivières d'organiser des activités et d'effectuer des voyages culturels au Canada et à l'étranger. De plus, la Fondation a aidé des étudiants en difficultés financières pour un total de 1 500 \$.

Automne 2018 - Détail des attributions	Montant attribué	Nombre d'étudiants
Sortie Culturelle Montréal	360,00\$	36
Mission entrepreneuriale Belgique-France 2019	600,00\$	13
Semaine de la philosophie (7 <sup>e</sup> édition)	1000,00\$	Tous
Voyage culturel et linguistique - Rome 2019	1100,00\$	11
Place à la Relève en gestion - UQTR	240,00\$	24
Échange étudiant Lyon 2019	400,00\$	4
Voyage Lyon 2019	1200,00\$	12
Barcelone 2019	600,00\$	6
Projet expédition Corse 2019	1100,00\$	11

Hiver 2019 - Détail des attributions	Montant attribué	Nombre d'étudiants
Voyage Paris 2019 - Design intérieur	300,00\$	8
Stage de coopération internationale - Sénégal (Khalambasse)	1125,00\$	9

### Programme de bourses – 42 250 \$

Bourses d'accueil – 8 500 \$

Par souci de continuité, la Fondation a décidé de poursuivre la remise des bourses d'accueil dans le cadre de la journée portes ouvertes de novembre en plus de permettre aux étudiants de s'y inscrire lors de la période d'inscription au collège. Près d'une centaine d'inscriptions ont été reçues et 40 noms ont été pigés. De ce nombre, 35 se sont manifestés afin de bénéficier de cette bourse de 250 \$. Encore cette année, grâce à un partenariat avec Coopsco, les étudiants ont reçu 50 \$ en cartes-cadeaux applicable à la Coop du Cégep en plus de leur bourse.

Bourses du gala du mérite étudiant – 24 450 \$

Autres bourses – 9300 \$

Gala Diablos (1000 \$)

Fondation communautaire du Saint-Maurice (8000 \$)

Bourse Gala Design (200 \$)

Bourse Cheval Sautoir (100 \$)

# RÉSULTATS FINANCIERS

## Informations financières de l'exercice terminé le 30 juin 2019

### Fonds de fonctionnement

Cégep de Trois-Rivières		2019	2018
		\$	\$
<b>Revenus</b>			
Enseignement régulier <sup>1</sup>		57 262 206	53 819 895
Formation continue <sup>2</sup>		5 777 485	5 472 940
Services auxiliaires		2 103 400	2 067 119
<b>Total</b>		<b>65 143 091</b>	<b>61 359 954</b>
<b>Charges</b>			
Salaires et avantages sociaux - Enseignants <sup>3</sup>		30 908 939	30 752 894
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels <sup>3</sup>		21 814 212	19 538 977
Autres charges		11 468 464	10 421 144
<b>Total</b>		<b>64 191 615</b>	<b>60 713 015</b>
<b>Excédent des revenus sur les charges</b>		<b>951 476</b>	<b>646 939</b>
<b>Évolution du solde de fonds</b>			
Solde de fonds au début de l'exercice <sup>4</sup>		1 640 129	1 594 115
Excédent des revenus (charges)		951 476	646 939
Virements au fonds des immobilisations			
Remboursements d'emprunts autofinancés		(149 854)	(203 197)
Acquisitions d'immobilisations		(715 138)	(397 728)
Autres		-	-
<b>Total</b>		<b>86 484</b>	<b>46 014</b>
<b>Solde de fonds à la fin de l'exercice <sup>5</sup></b>		<b>1 726 613</b>	<b>1 640 129</b>
<i>Solde de fonds affecté à des projets</i>		-	
<i>Solde de fonds non affecté à des projets</i>		<b>1 726 613</b>	<b>1 640 129</b>

Les informations sont tirées de l'Annexe 2 « Résultats détaillés par centre de responsabilités » et du Tableau F1 « Solde de fonds détaillé par centre de responsabilité » du rapport financier annuel.

1. L'enseignement régulier comprend également les revenus et charges des Centres collégiaux de transfert de technologie.

2. La formation continue comprend également les revenus et charges des cours d'été et du Cégep à distance.

3. Les salaires et avantages sociaux comprennent également les coûts de convention.

4. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds redressés.

5. Les soldes de fonds présentés sont les soldes de fonds au 30 juin de l'année (non-redressés).

## NIVEAU ANNUEL DE L'EFFECTIF

### Niveau d'effectif

Le niveau d'effectif établi conformément à l'article 38 de la loi pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 a été respecté.

Catégorie d'emploi	Nombre de personnes	Heures rémunérées
Personnel d'encadrement	33	54 775
Personnel professionnel	49	66 767,87
Personnel enseignant	499	566 247,66
Personnel de bureau, technicien et assimilé	277	276 977,68
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	16	25 870,5
Autres	-	-
<b>Total</b>	<b>874</b>	<b>990 638,71</b>

## INFORMATION RELATIVE AUX CONTRATS DE SERVICE DE 25 000 \$ ET PLUS

Comme indiqué à l'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État 92014, le Collège doit inscrire les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus. À cet égard, le Collège a conclu sept contrats totalisant 1 352 555 \$.

## DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

Comme indiqué dans la loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Collège doit diffuser le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations. À cet égard, le responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation pour l'année 2018-2019.

## BILAN DU SOUTIEN À LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉTUDIANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS ET DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Cégep de Trois-Rivières a privilégié le soutien de l'ensemble des étudiants lors de la distribution de l'allocation en lien avec l'annexe S051. La direction souhaite soutenir les matières pour lesquelles une transversalité est reconnue dans les différents programmes d'études, soit les mathématiques, le français et les différentes disciplines de nature scientifique qui sont contributives aux différents programmes touchant la santé (Soins infirmiers, Diététique, Hygiène dentaire, etc.). À cela s'ajoutent les ateliers préparatoires à l'épreuve uniforme de français et ainsi que le Centre d'aide en Sciences humaines (CASH), relié à un programme qui accueille chaque année un nombre important d'étudiants au Cégep de Trois-Rivières.

Voici le résumé de l'utilisation des ressources de l'ANNEXE S051 au Cégep de Trois-Rivières :

		A-18	H-19	Année
Biologie	Marie-Geneviève Ricard	0,1	0,1	0,1
Mathématiques	François Gagnon		0,1	0,05
Mathématiques	Patricia Gagnon		0,26	0,13
Mathématiques	Sylvie Giguère	0,4	0,55	0,475
Mathématiques	Sylvain Marcoux	0,1		0,05
Mathématiques	Marie-Andrée Plourde	0,4		0,2
Chimie	Karine Bureau		0,1	0,05
Chimie	Johanne Julien	0,1		0,05
Sciences humaines	Benoît Lafond	0,2		0,1
Sciences humaines	Véronique Larose-Michaud	0,3	0,5	0,4
Psychologie	Suzanne Jacob	0,2		0,1
Français	Marie-Claude Bresseur	0,5		0,25
Français	Mélissa Doucet	0,5	0,66	0,58
Français	Marie-Claude L'Heureux		0,34	0,17
Français	Sophie Marleau	0,2		0,1
<b>RESSOURCES UTILISÉES</b>		<b>3</b>	<b>2,61</b>	<b>2,805</b>

## STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Voici le résumé de l'utilisation des ressources de l'ANNEXE S052 au Cégep de Trois-Rivières :

Type de ressources	Nombre de personne engagée (ETC)	Fonction	Précisions
Interne	1	Agente de service social	Sexologue
Externe	0		

Type de services	Coût	Précisions
Organisation de services / guichet unique	3455,74 \$	Dépliants, Matériel de sensibilisation, Kiosque, Exposition, Ateliers
Total des montants dépensés	3455,74 \$	

Prendre note que le Collège est tenu de faire une reddition de comptes exigée en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur. Cette reddition de compte a été transmise au MEES en septembre 2019.

# CODE D'ÉTHIQUE DU CA

Aucun manquement au code d'éthique et de déontologie n'a été signalé au CA du collège au cours de l'année 2018-2019.

## PRÉAMBULE

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues au Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

## 1. DÉFINITIONS

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

Membre du personnel :

La direction générale, la direction des études, ainsi que les représentants du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre de membre du conseil d'administration.

Code :

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration.

Collège :

Le Cégep de Trois-Rivières

Intérêt :

Ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

## 2. OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil d'administration du collège en vue :

- d'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du collège,
- de permettre aux membres du conseil d'administration d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance,

indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du collège.

## 3. CHAMP D'APPLICATION

Tout membre du conseil d'administration est assujéti aux règles du Code. De plus, la personne qui cesse d'être membre du conseil d'administration est assujéti aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

## 4. DEVOIRS GÉNÉRAUX DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le membre du conseil d'administration exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

## 5. OBLIGATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.1 Le membre du conseil d'administration doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du collège;

- éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions de membre du conseil d'administration;

- agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres membres du conseil d'administration avec respect;

- ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du collège;

- ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;

- ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indument de sa position pour en tirer un avantage personnel;

# CODE D'ÉTHIQUE DU CA (SUITE)

- ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;

- n'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être membre du conseil d'administration doit, dans l'année suivant la fin de son mandat de membre du conseil d'administration :

- se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures de membre du conseil d'administration;

- ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie. *Cette règle ne s'applique pas au membre du conseil d'administration membre du personnel du collège en ce qui concerne son contrat de travail.*

- ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

## 6. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le membre du conseil d'administration n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de membre du conseil d'administration du collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les membres du conseil d'administration membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

## 7. RÈGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

### 7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti le membre du conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du collège.

### 7.2 Situations de conflit d'intérêts des membres du conseil d'administration

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction de membre du conseil d'administration, ou à l'occasion de laquelle le membre du conseil d'administration utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage ou pour procurer un tel avantage à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

a) la situation où le membre du conseil d'administration a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;

b) la situation où un membre du conseil d'administration a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le collège;

c) la situation où un membre du conseil d'administration, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du collège;

d) la situation où un membre du conseil d'administration accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur.

# CODE D'ÉTHIQUE DU CA (SUITE)

## 7.3 Situations de conflit d'intérêts des membres du conseil d'administration membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, le membre du conseil d'administration membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel.

## 7.4 Déclarations d'intérêts

a) Dans les trente (30) jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivants sa nomination, le membre du conseil d'administration doit compléter et remettre au président du conseil d'administration une déclaration des intérêts (en annexe « D ») qu'il a à sa connaissance dans une entreprise faisant affaire ou ayant fait affaire avec le collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner.

b) Cette déclaration doit être révisée et mise à jour annuellement par chaque membre du conseil d'administration lors de la première séance de l'année scolaire ou, en cas d'absence, dans les trente (30) jours suivant celle-ci.

c) Outre cette déclaration d'intérêts, le membre du conseil d'administration doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel.

d) L'interprétation suivante s'applique à la notion d'intérêt au sens du Code:

- i. Un membre du conseil d'administration a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou envers une personne s'il retire des avantages personnels « pour lui-même, des proches ou une personne morale dans laquelle il a des intérêts » lorsque ceux-ci bénéficient d'un contrat, d'un avantage ou d'une rémunération. Cela s'applique par exemple à son employeur, son conjoint ou un OBNL dans lequel il est administrateur.
- ii. Il doit déclarer tous ses intérêts annuellement, par contre il n'a pas à inclure dans cette déclaration les clients qu'il dessert.

- iii. Cependant, si durant une délibération, il est en position de favoriser ou de donner l'impression de favoriser une entreprise ou une personne qui lui est liée, même s'il s'agit d'un client, il doit immédiatement dénoncer son intérêt à la présidence et se retirer du débat ou du vote qui s'ensuit.

## 7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel, le membre du conseil d'administration qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence du membre du conseil d'administration et en toute confidentialité.

## 7.6 Rôle du président

La présidence du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Elle doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, la présidence du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des membres du conseil d'administration, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. La présidence a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. Sa décision est finale.

## 8. CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétariat général agit comme conseiller en déontologie pour toute la durée de son mandat. Ce dernier est chargé :

- d'informer les membres du conseil d'administration quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- de conseiller les membres du conseil d'administration en matière d'éthique et de déontologie;

# CODE D'ÉTHIQUE DU CA (SUITE)

- de faire enquête à la réception d'allégations d'irrégularités et de faire au rapport au conseil de discipline et, sur recommandation de celui-ci, au conseil d'administration;
- de faire publier dans le rapport annuel du collège le présent Code ainsi que les renseignements prévus à la loi.

## 9. CONSEIL DE DISCIPLINE

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil de discipline et, sur recommandation de celui-ci, le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Après avoir entendu les parties impliquées, le conseil de discipline décide du bienfondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie au membre du conseil d'administration concerné les manquements qui lui sont reprochés et l'avise qu'il peut, dans les dix (10) jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande, être entendu à nouveau par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, qu'il s'agisse d'un manquement à une norme d'éthique ou de déontologie, ou d'une infraction criminelle ou pénale, un membre du conseil d'administration peut être relevé provisoirement de ses fonctions par la présidence du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que le membre du conseil d'administration concerné a contrevenu à la loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont, par ordre de sévérité, la réprimande, la suspension ou la révocation. Le membre doit être avisé de sa sanction par écrit.

9.6 Le membre du conseil d'administration visé par une sanction peut en appeler devant le conseil d'administration en s'adressant par écrit à sa prési-

dence dans les dix (10) jours suivant la réception de la sanction.

## 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 23 septembre 2015.



3500, rue De Courval, C.P. 97,  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5E6  
Téléphone : 819 376-1721  
[cegeptr.qc.ca](http://cegeptr.qc.ca)

Photos de la couverture :  
Quelques étudiantes et étudiants ambassadeurs  
photographiés par le Service de l'audiovisuel